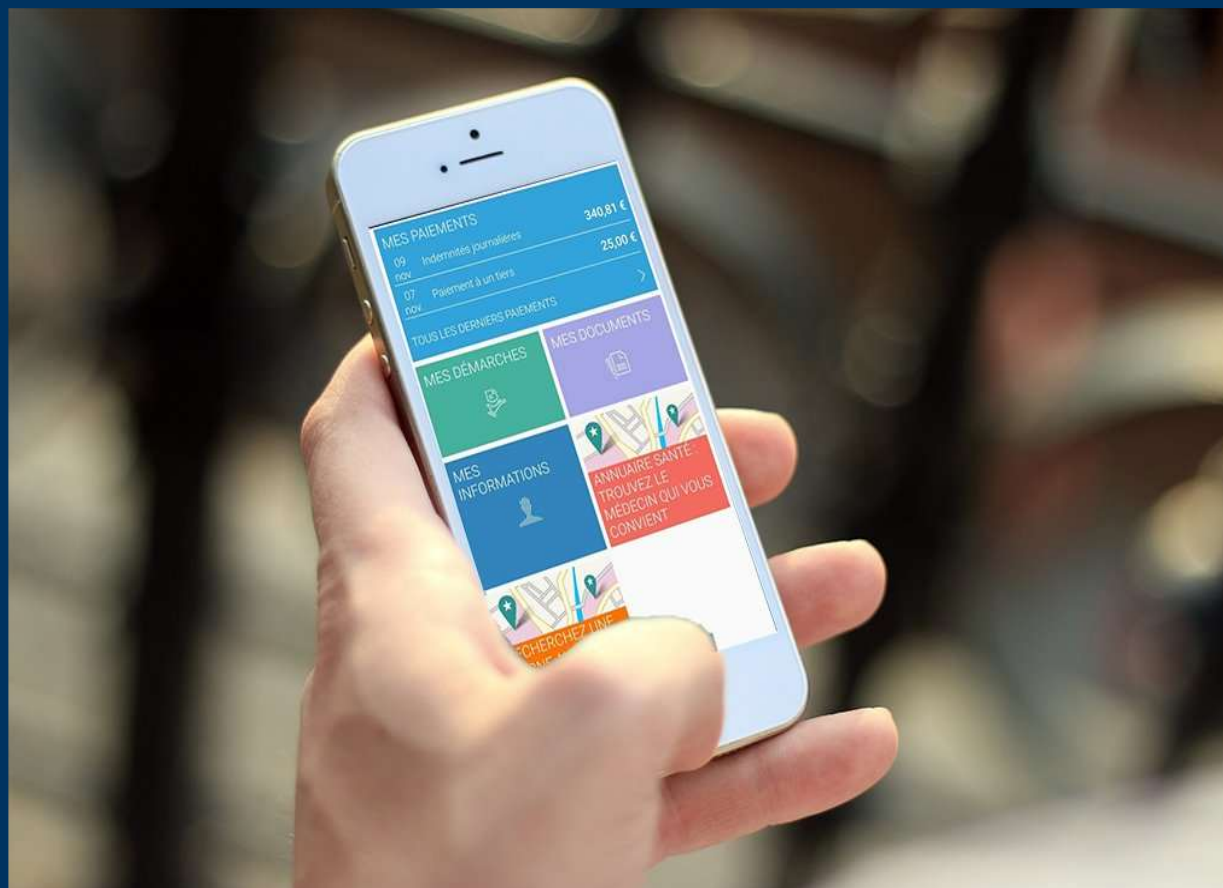


La démarche pas-à-pas

APPLICATION SMARTPHONE

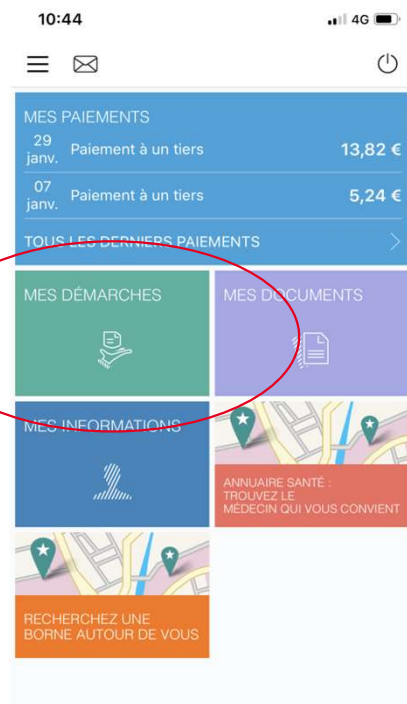


La démarche pas-à-pas : étape préalable - Possibilité 1



ETAPE (0 : possibilité 1/2) : L'assuré se connecte à son compte Ameli → Rubrique **Mes démarches**

L'assuré se rend dans l'onglet **Mes démarches**



Il se rend dans la rubrique **Carte vitale – Je commande en ligne ma carte vitale**

La démarche pas-à-pas : étape préalable - Possibilité 1



ETAPE (0 : possibilité 1/2) : L'assuré se connecte à son compte Ameli → Rubrique **Mes démarches**



L'assuré peut déclarer la **perte**, le **vol** ou le **renouvellement** de sa carte Vitale (notamment pour les détenteurs de cartes V1), sinon...

il clique sur « **continuer** » pour poursuivre sa démarche

La démarche pas-à-pas : étape préalable – Possibilité 2

📍 **ETAPE (0 : possibilité 2/2)** : L'assuré peut aussi accéder au téléservice directement **suite à une déclaration de perte / vol ou dysfonctionnement de carte Vitale**



L'assuré peut accéder au téléservice de commande de carte Vitale en cliquant sur « **Commander une nouvelle carte Vitale** »

✓ Votre demande de renouvellement de carte Vitale est enregistrée. L'ancienne carte Vitale de SOPHIE est désactivée et n'est plus utilisable.

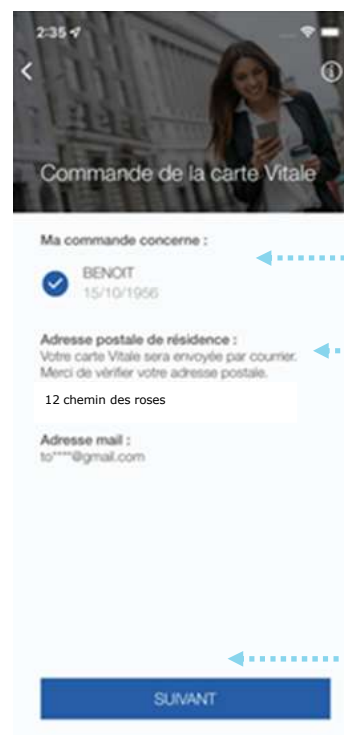
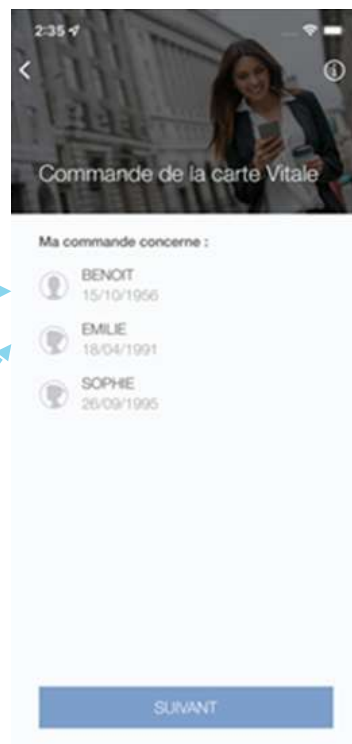
Commander une nouvelle carte Vitale

La démarche pas-à-pas : étape 1/4 (bénéficiaire)

 **ETAPE (1)** L'assuré sélectionne le **bénéficiaire** de la nouvelle carte Vitale

L'assuré sélectionne le **bénéficiaire** de la carte Vitale à commander

Seuls les ayants droit âgés de plus de 12 ans et susceptibles de commander une carte Vitale sont affichés ici.



Le bénéficiaire sélectionné est représenté par une coche

Son **adresse postale** est rappelée. Si elle n'est pas bonne, il devra la modifier dans « **Mes informations** » au préalable ou via le bouton « **cliquer ici** »

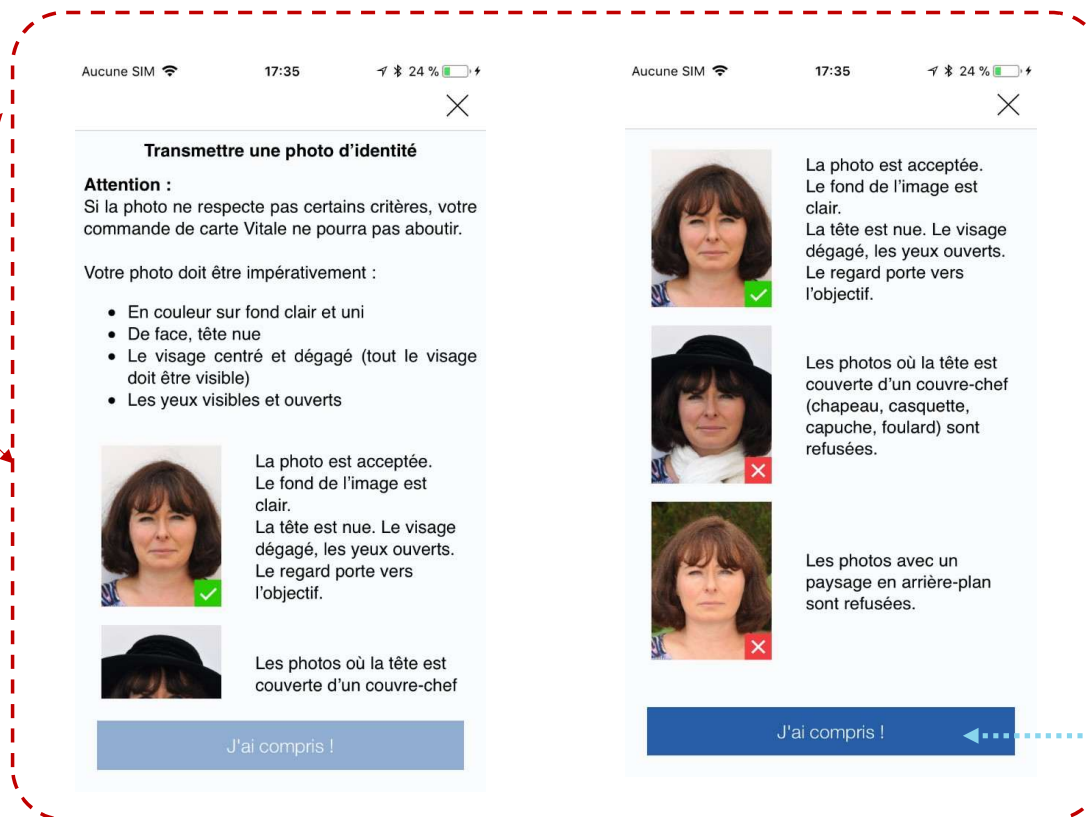
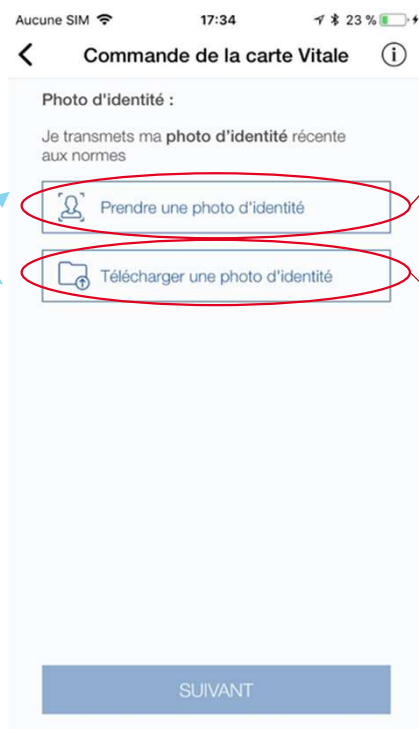
L'assuré clique ensuite sur **Suivant**

La démarche pas-à-pas : étape 2/4 (photo d'identité)



ETAPE (2-1) : Photo d'identité – l'assuré consulte les conditions de conformité

En cliquant sur
« Prendre une
photo
d'identité » ou
sur
« Télécharger
une photo
d'identité », les
conditions de
conformité de la
**photo
d'identité**
s'affichent



L'assuré clique
ensuite sur
« **J'ai
compris** »

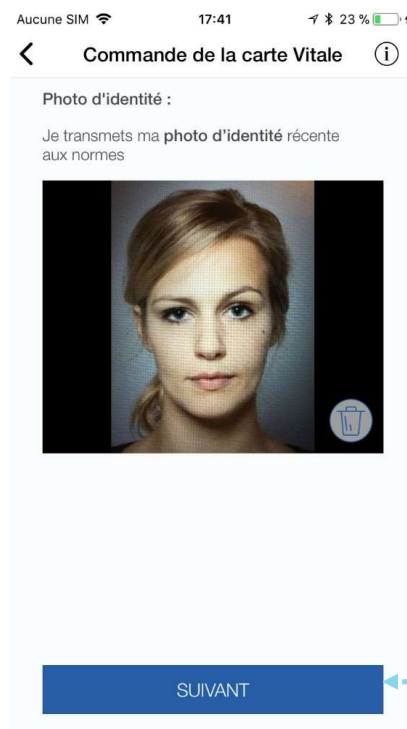
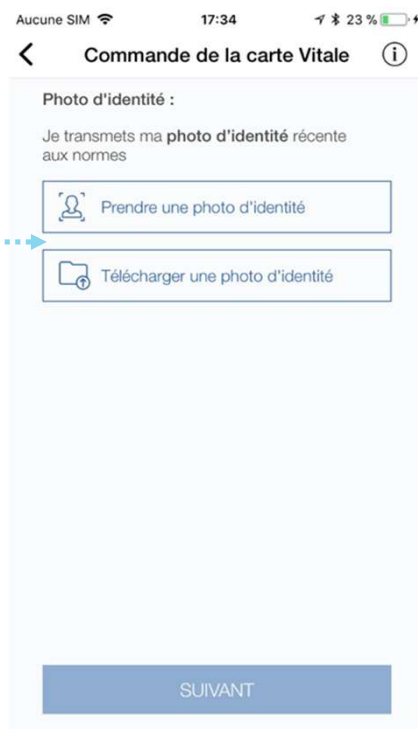
La démarche pas-à-pas : étape 2/4 (photo d'identité)



ETAPE (2-2) : Photo d'identité – l'assuré prend sa photo ou la télécharge

L'assuré a le choix :

- Il **prend lui-même sa photo d'identité directement** depuis l'application (**selfie**)
- Il **télécharge** une photo d'identité qu'il a déjà sur son téléphone



Une fois la photo prise ou téléchargée, l'assuré la **visualise** et vérifie qu'elle correspond bien aux critères de **conformité**.

Il clique sur **Suivant**

La démarche pas-à-pas : étape 3/4 (pièce d'identité)



ETAPE (3-1) : Pièce d'identité – l'assuré consulte les conditions de conformité

En cliquant sur « Prendre une photo de la pièce d'identité » ou sur « Télécharger une pièce d'identité », les conditions de conformité de la **pièce d'identité** s'affichent

Aucune SIM 17:41 23 %

Commande de la carte Vitale

Pièce d'identité :

Je transmets ma **pièce d'identité** en cours de validité : carte d'identité, passeport, etc

 Prendre une photo de la pièce d'identité

 Télécharger une pièce d'identité

SUIVANT

Aucune SIM 17:41 23 %

Transmettre une pièce d'identité

- La pièce d'identité doit comporter sur la même page : la photo, le(s) nom(s), le(s) prénom(s) et la date de naissance.
- La qualité de la pièce d'identité doit permettre de reconnaître le demandeur de la carte.
- Il n'est pas obligatoire de télécharger le verso d'une carte d'identité française.
- La pièce d'identité doit être en cours de validité et émise depuis moins de 10 ans.
- Pièces d'identités acceptées :
 - La carte nationale d'identité française ou émise par un des pays membres de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou par la Suisse,
 - Le permis de conduire français ou européen,
 - Le passeport,
 - La carte ou le titre de séjour,
 - La carte de résident,
 - Le carnet ou le livret de circulation.

J'ai compris !

Aucune SIM 17:41 23 %

- La pièce d'identité doit être en cours de validité et émise depuis moins de 10 ans.
- Pièces d'identités acceptées :
 - La carte nationale d'identité française ou émise par un des pays membres de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou par la Suisse,
 - Le permis de conduire français ou européen,
 - Le passeport,
 - La carte ou le titre de séjour,
 - La carte de résident,
 - Le carnet ou le livret de circulation.



Note : si vous ne possédez aucune de ces pièces d'identités, adressez-vous à votre organisme d'Assurance Maladie.

J'ai compris !

L'assuré clique ensuite sur « J'ai compris »

La démarche pas-à-pas : étape 3/4 (pièce d'identité)



ETAPE (3-2) : Pièce d'identité – l'assuré photographie ou télécharge sa pièce d'identité

L'assuré a le choix :

- Il **prend une photo de sa pièce d'identité directement** depuis son appareil photo
- Il **télécharge** une pièce d'identité qu'il a déjà sur son téléphone

Aucune SIM 17:41 23 %

Commande de la carte Vitale

Pièce d'identité :

Je transmets ma **pièce d'identité** en cours de validité : carte d'identité, passeport, etc

Prendre une photo de la pièce d'identité

Télécharger une pièce d'identité

SUIVANT

Aucune SIM 17:42 23 %

Commande de la carte Vitale

Pièce d'identité :

Je transmets ma **pièce d'identité** en cours de validité : carte d'identité, passeport, etc



SUIVANT

Une fois qu'il l'a prise en photo ou téléchargée, l'assuré **visualise** sa pièce d'identité et vérifie qu'elle correspond bien aux critères de **conformité**.

L'assuré clique ensuite sur **Suivant**

La démarche pas-à-pas : étape 4/4 (validation)

 **ETAPE (4)** : L'assuré **finalise** sa demande de changement de carte Vitale

L'assuré coche
l'**attestation sur
l'honneur**

Aucune SIM 17:42 23 %

← Commande de la carte Vitale ⓘ

J'atteste sur l'honneur que les informations transmises sont exactes et conformes aux exigences requises. Si les documents ne respectent pas les critères demandés, la demande de la carte Vitale sera rejetée.

✓

VALIDER

Il clique ensuite
sur **Valider**

Aucune SIM 17:20 20 %

☰ ✉ ⏻

MES PAIEMENTS

05 févr.	Paieement à un tiers	19,31 €
02 févr.	Paieement à un tiers	35,00 €

TOUS LES DERNIERS PAIEMENTS >

MES DÉMARCHES

MES DOCUMENTS

MES INFORMATIONS

ANNUAIRE SANTÉ : TROUVEZ LE MÉDECIN QUI VOUS CONVIENT

✕

✓ La commande de carte Vitale de a bien été prise en compte. Le suivi de la commande sera disponible dans quelques jours dans votre compte ameli web, rubrique "Mes Démarches".

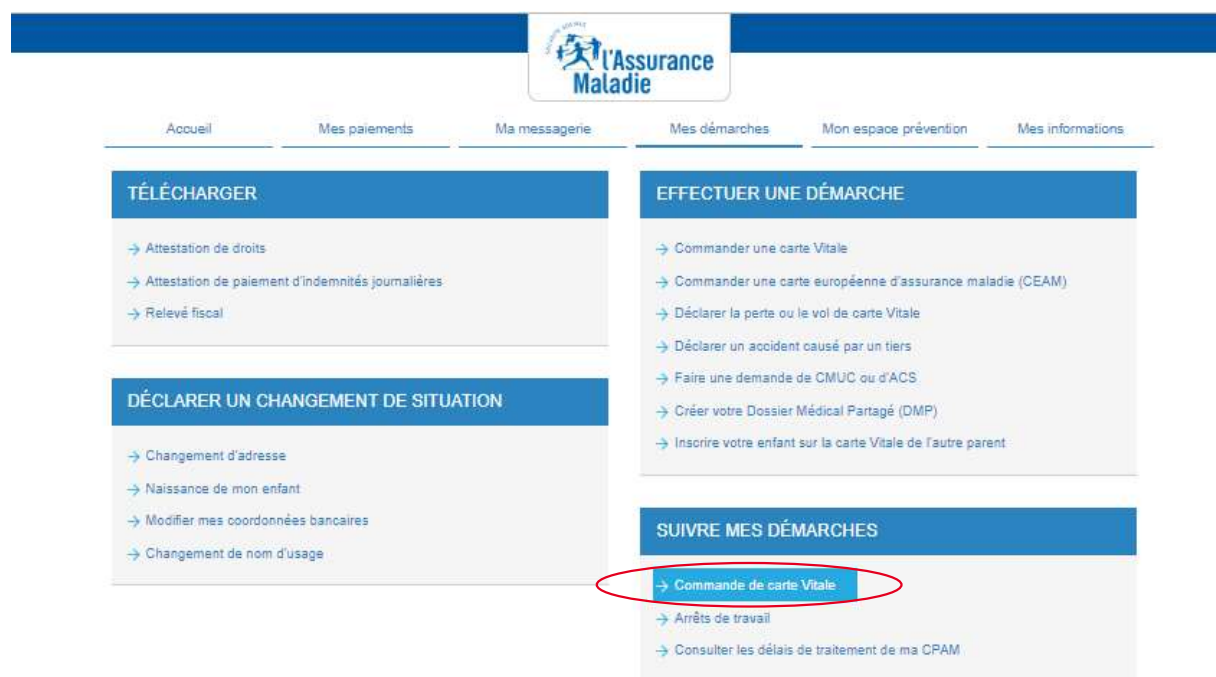
Un message lui **confirme la prise en compte** de sa demande, et la possibilité d'accéder au suivi de sa commande (délai d'environ 1 à 2 jours maximum)

La démarche pas-à-pas – Terminaison de la démarche



TRAITEMENT DE LA COMMANDE DE CARTE VITALE

- A tout moment (dès 1 à 2 jour(s) après sa demande), l'assuré peut **suivre l'avancée de sa commande** de carte Vitale dans la rubrique « Mes Démarches » du compte web Ameli



- Le **délai moyen** d'obtention de la nouvelle carte est de 15 jours